

IV

*Le Haut-commissaire du Canada au Ministre des Affaires extérieures de la
Trinité-et-Tobago*

Port of Spain,
Le 3 novembre 1971

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de me référer à la note de votre Excellence datée du trois novembre 1971, proposant que l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago concernant des services aériens commerciaux réguliers entre en vigueur suivant l'article 21 de l'Accord.

J'ai l'honneur de confirmer que la proposition ci-haut mentionnée est acceptable au Gouvernement du Canada et que votre note avec cette réponse constitueront l'échange de notes diplomatiques en vertu duquel l'Accord entrera en vigueur de façon définitive, à la date de cette réponse.

Veillez accepter, monsieur, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

Le Haut-commissaire du Canada,
G. A. RAU.

L'honorable K. Mohammed,
Ministre des Affaires extérieures,
Port of Spain,
Trinité-et-Tobago